

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire du mois de septembre 2023** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **lundi 11 septembre 2023 à 20h00** dans la salle du conseil municipal, localisée au 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Présences :

Le maire	M. Daniel Perron
Les conseillers-ères	M. François Savard, poste #2
	M. Luc Gignac, poste #3
	M. Raymond Groleau, poste #4
	Mme Huguette Chalifour, poste #5
	M. David Charbonneau, poste #6

Absence : Mme Caroline Gignac, poste #1

Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à la séance.

156-09-23 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de Mme Huguette Chalifour, conseillère au poste numéro 5, la présente séance de septembre 2023 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Daniel Perron, maire. Il est 20h03.

157-09-23 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. David Charbonneau et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté avec retrait des points 12-13 et 14 et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert tout au long de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

158-09-23 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2023**

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août et de la séance extraordinaire du 22 août 2023 a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu les procès-verbaux et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Raymond Groleau et résolu:

QUE soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2023 tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi n'est requis en lien avec les procès-verbaux adoptés.

RAPPORT DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales auxquelles ils ont participé au cours du mois d'août 2023.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées M. Jacques Perron relativement à une demande de photo radar au ministère des Transports, aux enjeux de trafic lourd dans la Municipalité malgré la réglementation en vigueur, aux frais encourus à la suite d'un incendie et à la réglementation face aux milieux humides.

Les membres du conseil municipal répondent aux questions du citoyen.

159-09-23

OCTROI DE MANDAT À MONSIEUR CHRISTIAN FONTAINE RELATIF À UN SOUTIEN ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT le départ à la retraite annoncé de M. Christian Fontaine, inspecteur en bâtiment, et la nomination d'une nouvelle directrice générale, Mme Mylène Robitaille, par la résolution numéro 128-07-23;

CONSIDÉRANT les besoins administratifs nécessaires à la transition des fonctions de directeur général, greffier-trésorier et inspecteur en bâtiments et en environnement;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE soit octroyé à M. Christian Fontaine un mandat de services de soutien administratif sur une base de taux horaire de 41 \$/ heure dont l'horaire de travail sera déterminé selon l'évolution des besoins avec la directrice générale;

QUE cette dépense relative à la facturation des honoraires de soutien administratif soit prise à même le poste budgétaire à créer 2 130 410, Honoraires professionnels.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

160-09-23

NOMINATION DE MME MYLÈNE ROBITAILLE À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT ET DE MONSIEUR CHRISTIAN FONTAINE À TITRE D'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE, conformément au chapitre 3 du Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme, la surveillance, le contrôle et l'application des règlements d'urbanisme sont confiés à un officier nommé par le conseil désigné sous le nom d'inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut également nommer un inspecteur adjoint, dans le cas où l'inspecteur en bâtiment est dans l'incapacité d'agir;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu :

QUE soit nommée Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, inspectrice en bâtiments et en environnement;

QUE soit nommé M. Christian Fontaine, à titre de contractuel, inspecteur-adjoint en bâtiments et en environnement;

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

161-09-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-2023, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 521 500 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DE 521 500 \$ POUR L'ACHAT DES LOTS 4 615 357, 4 615 359 ET 4 615 382 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DES FINS DE RÉSERVES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la construction résidentielle sur le territoire de Saint-Gilbert permet d'assurer la vitalité économique du milieu, la croissance de la population et génère des revenus supplémentaires à la Municipalité, ce qui représente un impact direct sur le fardeau fiscal des propriétaires fonciers;

CONSIDÉRANT QUE la construction résidentielle sur le territoire de Saint-Gilbert est grandement limitée par la très faible disponibilité de lots vacants à vocation résidentielle prêts à construire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté son plan d'urbanisme portant le numéro de règlement U-04-2014 entré en vigueur le 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le plan de réaménagement de l'intersection de la route La Baie et de la rue Principale adopté par le conseil par sa résolution 159-09-16 est un objectif d'aménagement et de mise en valeur identifié au plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.2 du Code Municipal permet à une municipalité locale de posséder un immeuble à des fins de réserve foncière, de l'aménager et d'y installer des services publics;

CONSIDÉRANT QUE le plan de réaménagement de l'intersection de la route La Baie et de la rue Principale inclus, entre autres propriétés foncières identifiées au plan, la propriété désignée par les lots 4 615 357, 4 615 359 et 4 615 382 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une entente est à intervenir pour l'acquisition de l'immeuble désignée par les lots 4 615 357, 4 615 359 et 4 615 382;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 22 août 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une révision des dépenses, le coût du projet d'acquisition a été révisé à la hausse et le nom du règlement a été modifié comparativement à ce qui avait été adopté lors du projet de règlement;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

QUE le règlement 03-2023 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 521 500 \$ et un emprunt maximal de 521 500 \$ pour l'achat des lots 4 615 357, 4 615 359 et 4 615 382 du cadastre du Québec à des fins de réserves foncières » soit adopté tel qu'il a été présenté et déposé ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

162-09-23

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le déneigement du stationnement du centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat fait l'objet d'un contrat annuel prenant effet à la première neige et prenant fin à la dernière neige;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

QUE ce conseil autorise la publication d'un avis pour l'obtention de soumissions pour le déneigement du centre communautaire, sis au 110 rue Principale à Saint-Gilbert, pour la saison hivernale 2023-2024 et autorise la directrice générale à procéder à l'ouverture des soumissions reçues tel que le précise l'avis.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

163-09-23

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le déneigement des bornes d'incendie présentes sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat fait l'objet d'un contrat annuel prenant effet dès l'accumulation significative de neige aux abords des bornes d'incendie;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

QUE ce conseil autorise la publication d'un avis pour l'obtention de soumissions pour le déneigement des bornes d'incendie sur le territoire de la Municipalité pour la saison hivernale 2023-2024 et autorise la directrice générale à procéder à l'ouverture des soumissions reçues tel que le précise l'avis.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

164-09-23

AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS D'OPÉRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-GILBERT

CONSIDÉRANT QUE le premier objectif de la Corporation de développement économique de Saint-Gilbert est de soutenir le développement économique dans la Municipalité de Saint-Gilbert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît les efforts de la Corporation de développement économique de Saint-Gilbert et qu'elle désire poursuivre son soutien financier pour assurer le financement des opérations de l'organisme ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE soit versée la somme de 2 500 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Gilbert pour soutenir ses activités de promotion et de développement du territoire et qu'en soit autorisé le paiement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

165-09-23

OCTROI DE MANDAT À CHAMPAGNE ET MATTE, ARPENTEURS/GÉOMÈTRES, POUR LA RÉALISATION D'UN CERTIFICAT DE LOCALISATION DE LA PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE PAR LES LOTS 4 615 357, 4 615 359 ET 4 615 382

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, par sa résolution 161-09-23, le règlement 03-2023 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 521 500 \$ et un emprunt maximal

de 521 500 \$ pour l'achat des lots 4 615 357, 4 615 359 et 4 615 382 du cadastre du Québec à des fins de réserves foncières »;

CONSIDÉRANT QUE dans ce processus d'acquisition de terrain, il y a lieu de procéder à la réalisation d'un certificat de localisation pour la propriété désignée par les lots 4 615 357, 4 615 359 et 4 615 382 du cadastre du Québec;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE soit octroyé à Champagne et Matte, Arpenteurs/Géomètres, entreprise localisée au 233, boul. Bona-Dussault, St-Marc-des-Carières, G0A 4B0, le mandat de réaliser un certificat de localisation pour les lots 4 615 357, 4 615 359 et 4 615 382 du cadastre du Québec ;

QUE soit autorisée Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous documents nécessaires et utiles à la réalisation du mandat confié à Champagne et Matte, Arpenteurs/Géomètres.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

166-09-23

PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ VINS & FROMAGES DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MARC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilbert a été sollicitée pour l'achat de billets de la Fondation de l'École Secondaire Saint-Marc pour sa soirée de financement « vins et fromages » ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation est un acteur important pour le financement d'activités, d'équipements et d'infrastructures pour les élèves de Saint-Gilbert qui fréquentent cette école ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

QUE soient désignés M. Daniel Perron, maire et Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, représentants de la Municipalité à l'activité de financement « Vins et fromages » de la Fondation de l'École Secondaire Saint-Marc qui aura lieu le 20 octobre 2023 ;

QUE soit autorisée la dépense de 75 \$ par billet, pour un total de 150 \$ pour la participation à l'activité de financement et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

167-09-23

SOUTIEN FINANCIER AUX OPÉRATIONS DE LA CAPSA, ORGANISME DE BASSIN VERSANT POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilbert contribue annuellement au financement des activités de la CAPSA;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau et résolu:

QUE la Municipalité verse une contribution financière aux opérations 2023 de la CAPSA, organisme de bassin versant des rivières Ste-Anne, Portneuf et du secteur de la Chevrotière au montant de 300 \$, le tout conformément aux prévisions budgétaires de la Municipalité au poste numéro 2 470 970 et en autorise le paiement.

Adoptée à majorité des membres présents.

168-09-23

VENTE DE BIENS USAGÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir de certains biens qui ne lui sont plus d'utilité, dont un lot de tuiles de recouvrement de plancher;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mylène Robitaille, à publier pour la Municipalité dans le prochain journal Le Gilbertain une liste de matériel et équipements usagés à vendre.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

169-09-23

AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes à payer du mois d'août 2023 et déposés pour approbation, pour un montant total de 36 345,77 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

170-09-23

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour et résolu:

QUE la présente séance ordinaire du mois de septembre 2023 soit levée. Il est 20h59.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Daniel Perron
Maire

Mylène Robitaille
Directrice générale et Greffière-trésorière